Pétrole brut et gaz naturel : approvisionnement et disposition, janvier 2012 (données provisoires)

Diffusé à 8:30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mercredi 11 avril 2012

La production intérieure de pétrole brut et d'hydrocarbures équivalents s'est élevée à 15,9 millions de mètres cubes en janvier, en hausse de 8,4 % par rapport janvier 2011.

Au cours de la même période, les exportations de pétrole brut ont augmenté de 16,5 %.

La production de gaz naturel marchand a baissé de 5,9 % pour se chiffrer à 13,4 milliards de mètres cubes.

Les ventes intérieures de gaz naturel ont diminué de 3,0 %, tandis que les exportations de gaz naturel ont accusé un recul de 18,6 %.

De décembre à janvier, la production intérieure de pétrole brut et d'hydrocarbures équivalents a diminué de 1,0 %, alors que la production de gaz naturel marchand a régressé de 2,7 %.

Note aux lecteurs

Les données provisoires sont accessibles dans CANSIM à l'échelle nationale jusqu'à janvier 2012 inclusivement. Les données détaillées aux échelons national et provincial sont offertes jusqu'à septembre 2011 inclusivement pour le pétrole brut (126-0001) et jusqu'à septembre 2011 inclusivement pour le gaz naturel (131-0001).



Tableau 1 Pétrole brut et gaz naturel : approvisionnement et disposition (indicateurs clés)

	Janvier 2011	Décembre 2011	Janvier 2012 ^p	Décembre 2011 à janvier 2012	Janvier 2011 à janvier 2012
	milliers de mètres cubes		variation en %		
Pétrole brut et hydrocarbures équivalents					
Approvisionnement ¹ Production	14 633,8	16 026,4	15 867,6	-1,0	8,4
Importations ²	•	*	•	·	-0,7
Disposition	3 324,6	2 744,3	3 300,6	20,3	-0,7
Arrivages aux raffineries ³	8 244,5	7 993,7	8 524,8	6,6	3,4
Exportations ⁴	10 734,2	11 902,9	12 506,4	5,1	16,5
	millions de mètres cubes			variation en %	
Gaz naturel					
Approvisionnement ⁵					
Production de gaz marchand ⁶ Importations	14 261,4 3 097,3	13 794,1 2 566,3	13 423,9 2 909,4	-2,7 13,4	-5,9 -6,1
Disposition	,	,	•	,	•
Ventes intérieures ⁷	9 997,5	8 730,9	9 694,5	11,0	-3,0
Exportations	9 639,2	8 053,0	7 844,1	-2,6	-18,6

^p provisoire

Données offertes gratuitement dans CANSIM: tableaux 126-0001 et 131-0001.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 2198.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le Centre de contact national de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (*infostats@statcan.gc.ca*).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Anthony Caouette au 613-951-2515, Division de la fabrication et de l'énergie.

^{1.} Il peut exister une différence entre la disposition et l'approvisionnement en raison de la variation des stocks, de l'autoconsommation, des pertes et des rectifications.

^{2.} Les données peuvent être différentes des estimations de la Division du commerce international en raison de délais et de la prise en compte des arrivages au Canada de pétrole brut destiné à la réexportation.

^{3.} Arrivages volumétriques aux raffineries de tout le pétrole brut intérieur et importé aux fins du raffinage ou du stockage.

^{4.} Les exportations peuvent inclure certains volumes qui ne sont pas compris dans l'approvisionnement, comme les importations prévues pour la réexportation et les diluants qui sont mélangés aux produits destinés à l'exportation.

^{5.} Il peut exister une différence entre la disposition et l'approvisionnement en raison de la variation des stocks, de l'utilisation de gaz comme carburant dans les pipelines, des pertes dans les pipelines et des fluctuations du volume de gaz dans les réseaux.

^{6.} Arrivages en provenance des gisements après traitement pour l'élimination totale ou partielle de certains composants et impuretés, conformes aux spécifications pour l'utilisation résidentielle, commerciale et industrielle et comprenant d'autres rectifications.

^{7.} Les ventes intérieures comprennent les ventes résidentielles, commerciales, industrielles et directes (par exemple les ventes directes pour la consommation, non pour la production d'électricité, pour lesquelles le service public fait uniquement office de transporteur).